

ANALYSE

Evreux : un clergé entre arrogance et autisme

Durant douze ans, aux personnes qui avertissaient les évêques des graves accusations contre le prêtre Munyeshyaka, le clergé a uniquement répondu « présomption d'innocence ». Comme il le faisait autrefois pour les prêtres accusés de pédophilie.

Pour quelles raisons trois évêques successifs, M^{rs} Bonfils, évêque de l'Ardèche, M^{rs} Jacques David, évêque d'Evreux et son successeur dans l'Eure M^{rs} Nourrichard, ont-ils confié à un prêtre accusé de viols et de complicité de meurtres, qui plus est, mis en examen pour ces incriminations depuis 1995 par un juge d'instruction français, la mission de dire la messe, d'entendre les fidèles en confession et jusqu'à l'aumônerie des Scouts de France?



Wenceslas Munyeshyaka.

Questions

« Nous n'avions absolument aucune raison de dire qu'il était coupable », argue Jean-Pierre Decraene, chancelier de l'évêque d'Evreux, interrogé par France Culture. Il ajoute : « M^{rs} Jacques David était extrêmement attentif à prendre tous les renseignements possibles auprès de toutes les autorités. Il y avait la conférence des évêques du Rwanda... »

Question de Laure de Vulpian, journaliste à France Culture :

- Pourquoi n'avez-vous pas adopté le principe de précaution, comme dans le cas des prêtres accusés de pédophilie? Ne croyez-vous pas devoir faire votre mea culpa?

Jean-Pierre Decraene joue l'étonnement :

- Ah, non! Un mea culpa? Je n'ai pas le droit de dire que M^{rs} David était léger dans ses décisions. Pas plus léger que M^{rs} Gaillot...

Pas de mea culpa

- Que faites-vous des victimes?

- Ah, on les respecte. Mais ce ne serait pas honnête de ma part avant un procès, de dire que le père Munyeshyaka est coupable.

- Et si vous vous êtes trompés?

- Si on s'est trompé, il faudra dire qu'on a été trompés. Il faudra faire dans le vrai.

Le souci de Jean-Pierre Decraene de « faire dans le vrai » concernant l'éventuelle culpabilité du prêtre rwandais est assez nouveau. Au cours des dernières années, le chancelier de l'évêque d'Evreux s'était au contraire singulièrement par ses déclarations à l'emporte-pièce, répétant à tout va que le père Munyeshyaka était la victime d'une sombre machination.

Car un prêtre « ne peut pas faire des choses pareilles ». C'est le credo des évêques de l'Eure. Durant des siècles, c'était le même refrain concernant les prêtres pédophiles. Impunité d'Église garantie...

Impunité?

En mars 1996, M^{rs} Jacques David avait remplacé le très charismatique évêque Jacques Gaillot. Il en fait profiter l'abbé Munyeshyaka. C'est le 10 janvier 1997 qu'il l'accueille dans la paroisse des Andelys. Wenceslas Munyeshyaka a obtenu entre-

temps le transfert des mesures de contrôle judiciaire le concernant à la gendarmerie des Andelys, où il doit régulièrement « pointer ».

À la suite de l'évêque d'Evreux, le curé des Andelys qui est alors le père Jean-Pierre Decraene, invite les fidèles à prendre la défense d'un homme parfois présenté comme un martyr. Comme à Bourg-Saint-Andéol, des groupes de prière sont formés en faveur du prêtre. Et Jean-Pierre Decraene appelle des confédérés à la rescousse. C'est ainsi que Pierre Jault, un père Blanc qui a longtemps exercé son ministère à Kigali, vient expliquer en avril 1997 que « Wenceslas est une victime ».

« Une victime »

Voici quelques extraits de la conférence du Père Jault cités par le quotidien régional Paris-Normandie du 14 avril 1997. Elles sont significatives de la campagne menée par les Pères blancs auprès de divers milieux pour faire prévaloir leur thèse : « Alors, bien sûr, reste la question : pourquoi les Tutsis lui ont craché dessus? C'est facile. Il représente ce que les Tutsis haïssent le plus : un religieux d'une part, de père tutsi et de mère hutu de l'autre [...] Je ne le défends pas pour le défendre, c'est une victime, totalement victime. Un bouc émissaire tout trouvé, et j'ai pu recueillir un grand nombre de témoignages sincères de gens qui l'ont vu à l'œuvre [...] »

Le credo de l'évêque

Lorsque le père Jean-Pierre Decraene est promu vicaire général de l'évêque, il est relayé aux Andelys par le père Rik de Puydt, qui se manifeste le 5 avril 1998 en bouculant des manifestants qui distribuent des tracts critiquant... les lenteurs de la justice française dans le dossier Munyeshyaka. Inacceptable!

« Respect de la justice », « respect de la présomption d'innocence », c'est le credo de l'évêque d'Evreux. Peu importe que le ministère français de la Justice empêche par tous les moyens l'instruction d'avancer. Peu importe que, le 8 juin 2004, la Cour européenne des droits de l'homme condamne la France pour la durée manifestement anormale de l'instruction judi-

ciaire. C'est à cette justice qui se presse lentement que M^{rs} David exprime sa confiance.

Critiquer = agresser

L'évêque d'Evreux n'aime pas être contredit. Le 30 avril 2003, une distribution de tracts a lieu après l'office dominical devant l'église de Gisors. M^{rs} David prend sa plus belle plume pour faire distribuer un communiqué fustigeant une telle offense : « Voici deux ans que le Père Wenceslas collabore avec le Père Morin pour le service de vos paroisses. Il vient d'être l'objet d'une manifestation hostile de la part d'un groupe de

personnes. Sa situation juridique est parfaitement claire. L'instruction ouverte à la suite de la plainte déposée contre lui se poursuit normalement. La parole revient maintenant à la justice et à elle seule. Tant que la justice ne s'est pas prononcée, rien n'autorise de telles agressions [...] sur la foi de témoignages sérieux donnés par des personnes sûres sur son ministère au Rwanda durant la période troublée de 1994, j'ai reçu dans l'Eure le Père Wenceslas et lui ai donné mission chez vous. Il a ma confiance [...] »

Le 16 novembre 2006, on apprend que le prêtre rwandais a été condamné par contumace à la réclusion à perpétuité par un tribunal rwandais. Un épisode que l'évêque ne peut ignorer, car il figure en première page de l'édition de l'Eure de Paris-Normandie du vendredi 17 novembre 2006.

Va-t-il en tenir compte? Le dimanche suivant (19 novembre) Munyeshyaka est au contraire aux

premiers loges, aux côtés de l'évêque à Gisors, dans l'église qui affiche complet pour ordonner un diacre permanent Jean Mainbourg.

Bis repetita placent

Ainsi, le prêtre rwandais est-il avec constance « victimisé », oubliant qu'en janvier 2006 l'état rwandais avait demandé l'extradition du père Munyeshyaka, pour qu'il puisse comparaître à son procès.

Comment le prélat peut-il affirmer, au terme d'un communiqué réfléchi, et non pas d'une déclaration à la va-vite, dans la France laïque et républicaine de 2007, qu'une « condamnation [...] n'engage que le tribunal qui l'a prononcée »? Autant dire que, comme dans l'affaire Touvier, l'Église estime ne pas avoir à respecter une décision judiciaire qu'elle désapprouve.

Voilà trois semaines, (L'Écho du 4 juillet), M^{rs} Nourrichard ergotait cette fois sur l'acte d'accusation du Tribunal pénal international concernant l'abbé Munyeshyaka. « J'y vois un certain nombre de contradictions », s'arrogait-il le droit d'apprécier, « et surtout le fait que le père Munyeshyaka n'y a aucun moyen de se défendre (il bénéficie, faut-il le rappeler, de la présomption d'innocence) ».

Confusion

Visiblement peu familier du droit, M^{rs} Nourrichard confond acte d'accusation et procès, ce qui peut se comprendre. Mais en tant que prélat, peut-il s'enfermer dans un tel déni de la morale et de la justice humaine?

« L'association Mémorial international demande que l'évêché d'Evreux fasse preuve de prudence et témoigne de sa commiseration envers les victimes du génocide en retirant au prévenu son ministère sacerdotal, dans l'attente de l'issue judiciaire », écrivait ce mouvement en janvier 2006. Une remarque de bon sens.

Une nouvelle affaire Touvier?

Mais l'Église de l'Eure a-t-elle retenu les leçons de l'affaire Touvier, du respect dû au pouvoir judiciaire, à la mémoire?

La prudence, la commiseration envers les innocents, qui ont été si longtemps déniés aux victimes de prêtres pédophiles, qu'en a-t-on fait toutes ces années à Gisors? Et que dira-t-on à ces paroissiens qui ont exprimé une confiance si absolue envers leur prêtre et leur évêque, si d'aventure, l'abbé Munyeshyaka était un jour, si longtemps après les faits, si longtemps protégé, si longtemps bardé des meilleurs avocats, si longtemps aux frais de l'Église, condamné pour viols, génocide, crimes contre l'humanité?

Jean-François DUPAQUIER

La paroisse de Gisors-Vallée d'Épte est constituée des trois Communautés de Gisors, Dangu et Malnevère. Elle a été officialisée par Monseigneur David, évêque d'Evreux, le 6 août 1999.

→ Pour tous renseignements s'adresser au :

« PAROISSIÈRE DE GISORS - CENTRE PAROISSIAL »

En face de l'église, sur la place du Paradis
02 39 55 91 59 - Fax: 02 39 55 33 05

Maison paroissiale et lieu de rencontre avec une équipe de bénévoles qui assure un accueil et le secrétariat.

Responsable : Christiane OLIVÉ

Accueil du public (à l'exception des vacances scolaires) :

- Du 1^{er} au samedi inclus : de 9h30 à 16h
- et de 16h30 à 19h le mercredi et le vendredi

Attention : restriction du nombre de permanences pendant les vacances scolaires. Consulter l'affichage ou téléphoner au secrétariat.

« LES PRÊTRES »

- Père MICHEL MORIN, Curé de Gisors-Vallée d'Épte, du Plateau d'Étréagny et responsable du secteur pastoral Nord-Est
- Père Wenceslas MUNYESHYAKA, prêtre-coopérateur pour les paroisses de Gisors-Vallée d'Épte et du plateau d'Étréagny - 02 39 55 91 59

« DIACRE PERMANENT »

Jean-Pierre MAIMBOURG - Aumônier du Centre Hospitalier
02 39 57 53 98

Le Père MICHEL MORIN

Le Père WENCESLAS

Extrait du bulletin paroissial de Gisors, juillet 2007.

personnes. Sa situation juridique est parfaitement claire. L'instruction ouverte à la suite de la plainte déposée contre lui se poursuit normalement. La parole revient maintenant à la justice et à elle seule. Tant que la justice ne s'est pas prononcée, rien n'autorise de telles agressions [...] sur la foi de témoignages sérieux donnés par des personnes sûres sur son ministère au Rwanda durant la période troublée de 1994, j'ai reçu dans l'Eure le Père Wenceslas et lui ai donné mission chez vous. Il a ma confiance [...] »

La peur du mot « génocide »

Incapable de nommer « génocide » la « période troublée de 1994 », M^{rs} David ne sait qualifier autrement qu'agression une distribution de tracts où est rappelée la présomption d'innocence, mais aussi le devoir de rendre la justice dans un délai normal.

Un an plus tard, le 26 septembre 2004, une nouvelle distribution de tracts à la sortie de la messe générique : des paroissiens se jettent sur des journalistes, pour tenter de briser la caméra de l'un, le magnétophone d'une autre. Devant le parvis, le père Morin exulte. À Evreux, l'évêque tempête. « Ces arguments? Je les repousse du pied », dit-il avec mépris à la journaliste qui l'interroge sur la manifestation de Gisors (France Culture, 28 septembre 2004).

Le 29 janvier 2006, M^{rs} David prend sa retraite, remplacé à Evreux par Christian Nourrichard, jusqu'alors vicaire général du diocèse de Rouen. On aurait pu ima-

Frédérique Thuillier écrit dans Paris Normandie du 21 novembre 2006 : « Côté paroissiens, la présence du prêtre rwandais ne semble pas susciter d'émotion particulière. "Si le père Morin (ndlr : l'autre prêtre coopérateur des paroisses Gisors-Vallée d'Épte) lui accorde sa confiance, nous n'avons pas de raison de ne pas le faire", accepte juste de commenter une paroissienne assistant à l'office... »

Malgré le scandale, M^{rs} Nourrichard revient à la charge le 24 novembre dans l'édition de Gisors de Paris Normandie : « La condamnation par contumace, dont le prêtre Wenceslas Munyeshyaka a fait l'objet, n'engage que le tribunal qui l'a prononcée, à savoir un tribunal militaire rwandais, dans un contexte aujourd'hui qui reste difficile dans ce pays. En son absence, sans aucune possibilité pour lui de se défendre, il a été condamné [...] Cette condamna-